



Digne-les-Bains, 23 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Manifestations sur la voie publique le samedi 24 novembre

Des manifestations, dans le cadre des mouvements dits « gilets jaunes », sont annoncées sur les réseaux sociaux dans le département ce week-end. Ces manifestations sont susceptibles d'entraîner des difficultés de circulation, notamment le samedi 24 novembre.

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence rappelle à chacun la nécessité de faire preuve de responsabilité et de prudence.

Les services de la préfecture sont mobilisés pour assurer la sécurité de tous, en lien avec les forces de sécurité et de secours, ainsi que les gestionnaires de voirie.

La liberté de circulation des véhicules de sécurité, de secours et sanitaires doit être respectée.

Pour la sécurité de chacun, il ne peut donc pas être accepté que des manifestants effectuent des blocages complets.

Les usagers de la route sont invités à adapter leur vitesse et à respecter les distances de sécurité dans les zones concernées.

Le préfet rappelle par ailleurs que la déclaration d'une manifestation sur la voie publique est obligatoire et doit être déposée auprès de la préfecture au moins 3 jours avant l'événement. Organiser ou participer à une manifestation non déclarée est passible de sanctions pénales pour les organisateurs et les manifestants.

Le droit de manifester est un droit fondamental protégé par la loi. Il doit cependant être concilié avec d'autres libertés essentielles, comme la liberté de circulation pour tous.